

LETTRE XVIII.

71. Comme il est clair que dans l'état actuel de la société dans le Bas-Canada, une taxe directe est nécessaire pour créer cet intérêt pour l'éducation de la jeunesse, dont le défaut se fera ressentir à un haut degré pour quelques tems, je vais maintenant faire voir que loin d'être par là fatigués, les parens auront à payer beaucoup moins, que sous le régime des systèmes précédens.

72. Pour mieux faire comprendre ceci, prenons le bill d'éducation de 1836 qui était fait pour répondre, et dont les dispositions répondaient mieux aux besoins du pays, qu'aucun de ceux qui l'avaient précédé.

73. Dans ce système, le pays devait être divisé en 1,658 districts ; divisons le en 1300 districts, afin de mieux saisir les calculs suivans que j'ai empruntés au Rapport ci-après mentionné. L'on a calculé que, terme moyen, (*) dans chaque école, 50 enfans la fréquenteront constamment. Prenant en considération, le montant du fond pour les écoles, celui qu'il faudrait former pour compléter la somme nécessaire pour faire face aux dépenses de l'établissement entier, y comprises les écoles tant normales qu'élémentaires, les allocations pour les districts indigens, l'achat des livres, etc., l'on calculait dans le système de 1836, que pour éduquer 33,160 enfans, il en coûterait, £71,000 par an ; tirant par là de la poche des habitans annuellement, dans les campagnes, £30,600 qu'auraient eus à payer, tout ou plus 33,160 parens, ce qui eût fait à peu près 16s. par an, pour chaque parent.

74. D'après une combinaison et un calcul plus judicieux, £25,000 seulement sortiraient de la poche des parens, au moyen d'une taxe directe de 8s. ou 10s. par an ; et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'au moyen d'une taxe à un taux beaucoup plus bas, sur chaque habitant, l'on pourrait réaliser le même montant en cotisant 200,000 taillables, au lieu de faire peser le fardeau sur 33,160 parens.

75. Ainsi, d'après le Bill de 1826, 50 parens auraient eu à payer chacun 16s par forme de contributions entre 33,160 parens seulement, pour former £30,600 ; tandis que qu'en faisant payer une taxe directe de 276 à chacun des 200,000 parens, on ne tirerait de la poche des habitans dans les campagnes, que la somme bien moindre, de £25,000.

76. Deplus, sous l'opération du Bill de 1836, la somme énorme de £71,000 eût été nécessaire pour instruire assez médiocrement 33,160 enfans, tandis qu'au moyen de la taxe sus-mentionnée, l'on pourrait donner une bonne éducation au double de ce nombre d'enfans, c'est-à-dire à peu près 66,320 enfans, sans qu'il en coutât plus de £57,000.

J'ai eu recours aux calculs qui précèdent, pour prouver que non seulement

(*) Rapport de M. A. Buller, au Lord Durham: